

## Délibération du Comité Syndical

SIVAP  
eau & assainissement

Syndicat intercommunal  
Val d'Anzieux Planchieux

Séance ordinaire du 25 mars 2024

### COMMUNES :

**Bellegarde-en-Forez**

(Eau et Assainissement)

**Cuzieu**

(Eau et Assainissement)

**Marclopt**

(Eau)

**Montrond-les-Bains**

(Eau et Assainissement)

**Rivas**

(Eau)

**St André-le-Puy**

(Eau et Assainissement)

**St Laurent-la-Conche**

(Eau)

Monsieur le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les conseillers syndicaux en exercice a été faite dans les formes et délais "prescrits par la loi", que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Comité Syndical, a été affichée par extrait, à la porte du Syndicat le lendemain et qu'il n'a été présentée aucune observation.

2°) Que la délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

3°) Que le nombre de conseillers en exercice, au jour de la séance était de 18 sur lesquels il y avait 11 membres présents à savoir:

Noms des Délégués	Communes
ABERLENC Christian	Saint André le Puy
BERGER Pascal	Saint André le Puy
EYRAUD Catherine	Marclopt
JAY Christophe	Saint Laurent la Conche
LAFFONT Jacques	Bellegarde en Forez
LECLERCQ Gérard	Cuzieu
LICTEVOUT François-Xavier	Rivas
MEUNIER David	Bellegarde en Forez
PICARD Christian	Bellegarde en Forez
RASCLE Jean-François	Cuzieu
ROCHETTE Georges	Montrond les Bains

**N° 25-03-01**

### Objet de la délibération :

#### **Absents excusés**

ACHARD Jean- Saint André le Puy

GRANJON Vincent - Cuzieu

MARCHAND Sylvain- Montrond les Bains

OULION Emmanuel- Marclopt

PERCET Serge – Montrond les Bains

PHILIPPE Marie-France- Rivas

POYADE Jean-Luc- Saint Laurent la Conche

**Service de L'Eau :**

**Approbation du Compte**

**Administratif 2024 et**

**Affectation des Résultats**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
042-244200861-20250324-CS25-03-01B-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

Publication : 31/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

#### **Secrétaire élu pour la session**

BERGER Pascal

Délibération notifiée à :

Sous Préfecture -----

Trésorerie de Feurs -----





Monsieur le Président s'étant retiré au moment du vote, conformément à l'article L2121-14 du CGCT, il est procédé au vote du Compte administratif, sous la présidence de M RASCLE Jean-François, Vice-Président du SIVAP.

Oui et délibéré, à l'unanimité, les membres du Comité Syndical :

- ✚ Constatent et arrêtent les résultats du Compte Administratif 2024 du service de l'eau tels que présentés ci-dessus,
- ✚ Constatent et décident d'affecter les résultats conformément aux chiffres énoncés ci-dessus.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

COPIE CERTIFIEE CONFORME

Fait à Montrond les Bains, le 25 mars 2025.

Le Président,  
Jacques LAFFONT



Le secrétaire de séance  
Pascal BERGER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20250324-CS25-03-01B-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

Publication : 31/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

